

Communiqué de presse
Paris, le 27 avril 2006

Les petits déjeuners du Greffe, un moyen qui permet de démêler les formalités à effectuer pour créer sa société

« La session du Greffe figure parmi mes bons souvenirs » déclare Christophe Drouet, dirigeant de l'entreprise Expertinance immatriculée au mois de novembre dernier, *« elle m'a en effet permis de clarifier les formalités que j'aurai à effectuer dans les deux premières années de mon entreprise mais aussi de rencontrer d'autres entrepreneurs ce qui est tout aussi enrichissant. »*

Pour que les nouveaux entrepreneurs parisiens soient aussi bien informés et aussi satisfaits que cet exemple de créateur, le Greffe organise chaque semaine gratuitement ces petits déjeuners d'informations.

Agenda des petits déjeuners du greffe pour le mois de mai 2006

Mardi : 16, 23, 30

Jeudi: 4, 11

Ces rendez-vous accessibles sur inscription se déroulent de 8h30 à 10h00 au greffe (1 quai de la Corse – 75004 Paris)

**Par mail accueil@greffe-tc-paris.fr ou par téléphone :
01 44 41 54 40 ou 01 44 41 54 71**

Objectifs de ces rencontres réservées aux entrepreneurs ayant constitué leur entreprise depuis moins d'un an :

- La possibilité d'interroger les juristes du greffe
- Toutes les informations quant à la remise gratuite par le greffe aux chefs d'entreprise parisiens d'un certificat électronique leur permettant d'accéder aux services en ligne suivants : formalités au RCS, TéléTva, Télédéclarations sociales, réponses aux appels d'offre de marchés publics dématérialisés, etc..(cf www.certificat-electronique.fr)
- La présentation des services du greffe aux dirigeants ainsi qu'une démonstration du site internet www.greffe-tc-paris.fr, pour préparer les formalités au RCS et les requêtes en injonction de payer, suivre le traitement des dossiers déposés au RCS, et commander des documents officiels sur l'espace de commande.
- L'agenda mensuel en ligne des obligations sociales, fiscales et juridiques, le service de veille gratuit pour être tenu informé des modifications de l'extrait de Kbis des entreprises désignées.

Une seule condition pour s'inscrire : être le dirigeant d'une entreprise constituée depuis moins d'un an.

Le greffe est une société civile professionnelle de 252 salariés dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère le Registre du Commerce des sociétés qui contient à Paris intra-muros 311.000 entreprises en activité en janvier 2006. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2005, 130 077 formalités légales et 92 281 décisions de justice, et a enregistré 74 500 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention en difficulté de 2 563 entreprises. Depuis juillet 2000, le greffe propose aux entrepreneurs parisiens l'attribution gratuite de certificats électroniques permettant d'effectuer leurs déclarations administratives en ligne. Le greffe est certifié ISO depuis juillet 2004, cette certification s'est vue renouvelée en mai 2005.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Marie-Christine Berneron – Service Communication
1 quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04
Tel : 01 44 41 54 44 – Port : 06 80 48 15 63
Email : mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr
Site internet : www.greffe-tc-paris.fr

Point Virgule Relations Presse
Céline Pardo – Tygénia Saustier
8, rue des Champs – 92600 Asnières
tel : 01 41 11 82 15 – 01 41 11 82 34
Email : cpardo@pvirgule.fr/ tsaustier@pvirgule.fr
Site internet : www.pointvirgule.fr